



Intérêts d'emprunt pour l'acquisition d'une résidence principale

Par **nad**, le **09/11/2010** à **23:49**

Bonjour,
j'ai acheté une maison en novembre 2009 qui est ma résidence principale puis-je déduire mes intérêts d'emprunt de mes impôts ? merci de vos réponses

Par **Melanie555**, le **10/11/2010** à **12:00**

Bonjour,

Si c'est votre première acquisition, la réponse est OUI, dans les conditions fiscales liées à cette disposition .

Il me semble en effet que cette niche fiscale ne doit être supprimée qu'en 2011...

Cordialement

PS Dans le projet de loi de finance 2011, il est toutefois précisé que ce crédit d'impôt concerne aussi bien la primo accession que les accessions ultérieures.